



Delivering on the Accelerated Agricultural Growth and Transformation for Shared Prosperity and Improved Livelihoods in Africa

Documents de preparation des pays pour le rapport de la revue biennale sur les progres realises dans la

Formulaire de Rapportage Pays

Août 2019

Formulaire de rapport de performance des pays sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014

Nom du pays : Sénégal

<<<Ajouter d'autres informations générales à collecter ici>>>

PC 1.1**Processus Pays
PDDAA****Cible :**

Le processus du PDDAA doit être entièrement achevé au niveau national : **Atteindre 100 % d'achèvement d'ici à 2018.**

Indicateur :

Indice d'achèvement du processus du PDDAA (**PDDAAPro**)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{1.1}	Entrer le texte
--	-----------------

Paramètre	État d'avancement en 2018 Oui ou Non	Dans la négative, commenter et date prévue d'achèvement
1. Existence d'une communication sur l'internalisation ou l'appropriation de la Déclaration de Malabo, p1	OUI	
2. Existence d'une feuille de route nationale pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, p2	OUI	
3. Existence d'un rapport d'évaluation du PNIA conforme à Malabo, p3	OUI	
4. Existence d'un PNIA conforme à Malabo, p4	OUI	
5. Les priorités du PNIA conformes à Malabo se reflètent dans le budget national, p5	OUI	
6. Existence d'un système de S&E de PNIA conforme à Malabo, p6	NON	Existence du Cadre de Mesure de Rendement Programme National d'Investissement Agricole, d'un Système d'Analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS) mais absence de manuel de procédure de Suivi et Evaluation
7. Existence d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PNIA conforme à Malabo, p7	NON	Au Sénégal, le Programme National d'Investissement Agricole conforme à Malabo a été validé en décembre 2018. Le premier rapport d'avancement sera élaboré après au moins une année de mise en œuvre du programme.

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Comité Technique Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire Nutrition (PNIASAN)

PC 1.2

Coopération, partenariat et alliance basés sur le PDDAA

Cible :

Organisme de coordination multisectorielle et organisme multipartite pleinement établi et opérationnel au niveau national (atteindre 100 % pour la qualité de l'organisme de coordination multisectoriel et multipartite, Qc) d'ici à 2020.

Indicateur :

Existence et qualité d'un organisme de coordination multisectoriel et multipartite (Qc)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{1.2}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	Progrès réalisés en 2018 (Oui ou Non)		Si Non, commentaires
1. Existence de termes de référence de qualité (TDR), Qc1			
1a. Existence des TDR, p_{TDR1}	Oui		
1b. Réflexion des éléments clés, p_{TDR2}	i. Alignement des objectifs	OUI	
	ii. Rôles et responsabilités	OUI	
	iii. Feuille de route	OUI	
	iv. Budget	OUI	
1c. Représentation des parties prenantes, p_{TDR3}	i. Gouvernement	OUI	
	ii. OSC	OUI	
	iii. Secteur privé	OUI	
	iv. Organisations de Recherches et generation de savoir	OUI	
	v. Organisations paysannes	OUI	
	vi. Partenaires Techniques et Financiers	OUI	
1d. Pertinence de l'adhésion, p_{TDR4}	i. Gouvernement	OUI	
	ii. OSC	OUI	
	iii. Secteur privé	OUI	

	iv. Organisations de Recherches et generation de savoir	OUI	
	v. Organisations paysannes	OUI	
	vi. Partenaires Techniques et Financiers	OUI	
1e. Existence d'une liste de candidats officiels (nombre + ancienneté) et affiliation, p_{TDR5}	OUI		

Paramètre/Sous-paramètre	État d'avancement en 2018		
2. Niveau de mise en œuvre des actions de coordination, QC₂			
2a. Performance des réunions tenues, p_{IMP1}	Nombre total de réunions prévues dans les TDR pour la période d'évaluation, NrT	12	
	Nombre total de réunions organisées pendant la période d'évaluation, NrO	10	
2b. Niveau d'engagement, p_{IMP2}	Nombre d'invitations reçues par les parties prenantes pour chaque réunion, NIN(<i>i</i>)	Réunion 1 :	65
		Réunion 2 :	200
		Réunion 3 :	33
		Réunion 4 :	33
		Réunion 5 :	82
		Réunion 6 :	72
		Réunion 7 :	62
		Réunion 8 :	28
		Réunion 9 :	28
		Réunion 10 :	25
	Nombre total de participants requis dans les TDR, NINT	628	

Paramètre/Sous-paramètre	État d'avancement en 2018	
3. Niveau de participation et d'inclusivité, Qc_3		
3a. Nombre total d'organisations, N_{org}	91	
3b. Nombre total de réunions organisées, N_{Ro}	10	
3c. Nombre d'organisations présentes aux réunions organisées, $\sum N_{orgi}$	Réunion 1 :	52
	Réunion 2 :	91
	Réunion 3 :	25
	Réunion 4 :	25
	Réunion 5 :	33
	Réunion 6 :	19
	Réunion 7 :	54
	Réunion 8 :	21
	Réunion 9 :	22
	Réunion 10 :	07

Paramètre/Sous-paramètre	État d'avancement en 2018	
4. Niveau d'engagement à l'égard des décisions, Qc_4		
4a. Nombre total de recommandations prises pendant la période d'évaluation, N_{RP}	42	
4b. Nombre total de décisions prises sur le nombre de recommandations pendant la période d'évaluation, N_{DP}	42	
4c. Nombre de décisions implémentées, N_{DI}	25	

Paramètre/Sous-paramètre	État d'avancement en 2018	
5. Niveau de représentation, QC_5		
5a. Nombre total prévu de membres de la haute direction présents par réunion, T_{PHD}	194	
5b. Nombre total de réunions organisées, N_{rO}	10	
5c. Nombre total de présences des membres de la haute direction à chaque réunion, $\sum O_{PHDi}$	Réunion 1 :	14
	Réunion 2 :	46
	Réunion 3 :	10
	Réunion 4 :	10
	Réunion 5 :	19
	Réunion 6 :	09
	Réunion 7 :	21
	Réunion 8 :	03
	Réunion 9 :	06
	Réunion 10 :	04

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Comité Technique Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire Nutrition (PNIASAN)

PC 1.3

**Examen/
Établissement/
Soutien des
politiques et
institutions
fondées sur le
PDDAA**

Cible :

Des politiques et des institutions fondées sur des données probantes à l'appui de la planification et de la mise en œuvre sont établies et

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{1.3}	Entrer le texte
--	-----------------

Paramètre/Sous-paramètre	État d'avancement en 2018
1. Politiques et stratégies fondées sur des données probantes : PDP	
1a. Nombre total de politiques et de stratégies dans le PNIA, NPT	7
1b. Nombre de politiques et de stratégies fondées sur des données probantes, NPDP	7

mises en œuvre par le pays pour réaliser les objectifs de Malabo (atteindre 100 % pour les politiques fondées sur des données probantes, les institutions de soutien et les ressources humaines correspondantes, EIP) d'ici à 2020.

Indicateur :

Politiques fondées sur des données probantes, institutions de soutien et ressources humaines correspondantes (EIP)

2. Institutions de soutien (lois et règlements) : EPI

2a. Nombre d'éléments de politiques et de stratégies dans le PNIA qui exigeaient des institutions de soutien (lois et règlements), des NRI

77

2b. Nombre de politiques et stratégie qui ont les institutions (lois et règlements) requises NIP

72

3. Équivalents temps plein affectés à la planification, à la mise en œuvre et au suivi et à l'évaluation de la politique agricole au sein du ministère de l'Agriculture : EPT

3a. Nombre de postes à temps plein requis pour la planification et le suivi et l'évaluation, PPT

157

3b. Nombre de postes comblés, NPC

106

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Comité Technique Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire Nutrition (PNIASAN)

PC 2.1i

Dépenses publiques pour l'agriculture.

Cible :

Augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans le cadre des dépenses nationales, pour les porter à au moins 10 % entre 2015 et 2025.

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{2.1i}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Dépenses totales des administrations publiques en unités monétaires locales (TGE)	1 739 397 020 089	1 772 644 260 589	2 293 018 630 128	2 470 198 196 640	2 641 402 596 900
2. Gouvernement Dépenses agricoles en unités monétaires locales (DPA)	216 150 775 690	222 955 716 439	263 719 300 850	139 889 184 123	285 562 886 477
2a. DPA sur les cultures	180 826 773 992	185 588 052 000	211 418 388 439	104 293 116 197	206 163 010 840

Indicateur :

Dépenses publiques agricoles en % des dépenses publiques totales (DPAt)

2b. DPA sur le bétail	10 762 336 332	13 790 000 000	16 113 127 567	8 579 357 297	23 782 009 580
2c. DPA sur la sylviculture	15 116 041 625	15 804 206 390	16 895 965 328	14 773 165 982	16 060 375 427
2d. DPA sur la pêche	9 445 623 741	7 773 458 049	19 291 819 516	12 243 544 647	39 557 490 630

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Direction Générale du Budget (DGB)

PC 2.1ii**Dépenses publiques pour l'agriculture.****Cible :**

Garantir une intensité adéquate des dépenses agricoles en maintenant les dépenses agricoles annuelles du gouvernement en % de la valeur ajoutée agricole à au moins (ou au minimum) 19 % de l'année 2015 à l'année 2025.

Indicateur :

Dépenses publiques agricoles en % de la valeur ajoutée agricole (DPA_{VAAg})

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{2.1ii}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Gouvernement Dépenses agricoles en unités monétaires locales (DPA) (fcfa)	216 150 775 690	222 955 716 439	263 719 300 850	139 889 184 123	285 562 886 477
2. Valeur ajoutée agricole en unités monétaires locales (VAAg) fcfa	1 306 802 000 000	1 500 906 000 000	1 626 391 000 000	1 832 801 000 000	1 983 383 262 707
2a. VAAg pour les cultures	780 399 000 000	927 628 000 000	960 855 000 000	1 122 802 000 000	1 216 212 785 158
2b. VAAg pour le bétail	363 011 000 000	396 852 000 000	453 388 000 000	465 242 000 000	496 653 796 924
2c. VAAg pour la sylviculture	50 660 000 000	48 641 000 000	50 973 000 000	53 939 000 000	56 597 119 530
2d. VAAg pour la pêche	112 732 000 000	127 785 000 000	161 175 000 000	190 818 000 000	213 919 561 094

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014, 2017),
- Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (2018)
- Valeur Ajoutée est à prix courant

PC 2.1iiii**Dépenses publiques pour l'agriculture.****Cible :**

Veiller à ce que l'aide publique au développement (APD) promise pour la mise en œuvre des PNIA soit intégralement versée aux pays. L'objectif est d'avoir un décaissement annuel de 100 % de l'APD entre 2015 et 2025.

Indicateur :

Aide publique au développement pour l'agriculture, décaissement en % des engagements (DPA_{VAAg})

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{2.1iii}**

Entrer le texte

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. APD pour l'agriculture, décaissements bruts en dollars courants (DAPDag) (fcfa)	197 396 018	177 292 902	175 055 110	75 676 197	262 769 030
2. APD pour l'agriculture, engagements en dollars courants (DAPDag) (fcfa)	173 951 547	190 467 495	229 814 775	222 836 577	258 766 259

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Direction Générale du Budget

PC 2.2**Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture.****Cible :**

Veiller à ce que l'investissement public ait un effet de levier au moins X fois supérieur à

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{2.2}**

Entrer le texte

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture en dollars courants (IIPrA)					
2. Valeur ajoutée agricole en \$US courants (VAAg)	5 362 986	4 290 594	4 624 916	5 410 898	5 825 389

l'investissement privé intérieur dans le secteur agricole d'ici à 2025.
(SILENCIEUX).

Indicateur :

Ratio de l'investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture par rapport à la valeur ajoutée agricole (tDPrPb)

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014, 2017),
- Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (2018)

PC 2.3

Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture.

Cible :

Veiller à ce que l'investissement public ait un effet de levier au moins Y fois supérieur à l'investissement privé direct étranger dans le secteur agricole d'ici à 2025.
(SILENCIEUX).

Indicateur :

Rapport entre les investissements étrangers du secteur privé dans l'agriculture et la

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{2,3}	Entrer le texte
--	-----------------

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Investissements directs privés étrangers dans l'agriculture en dollars courants (IEPrA)					
2. Valeur ajoutée agricole en \$US courants (VAAg)	5 362 986	4 290 594	4 624 916	5 410 898	5 825 389

▪ Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014, 2017), Direction de la Prévision et des Etudes Economiques, (2018)

valeur ajoutée agricole (tEPrPb)

PC 2.4

Accès au marché de la finance agricole.

Cible :

Veiller à ce que 100 % des hommes et des femmes engagés dans l'agriculture aient accès à des services financiers pour pouvoir faire des affaires dans le secteur agricole d'ici à 2025.

Indicateur :

Proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers (tAgSf)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{2.4}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Nombre total d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture (NtAg = NtHAg + NtFAg)	1 287 837	1 319 017	1 358 802	1 399 365	1 441 139
1a. Nombre d'hommes engagés dans l'agriculture (NtHAg)	631 040	646 318	665 813	685 689	706 158
1b. Nombre de femmes engagées dans l'agriculture (NtFAg)	656 797	672 699	692 989	713 676	734 981
2. Nombre total d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture qui ont accès aux services financiers (NfsAg = NHAgSf + NFAGSf)	40 500	35 640	29 059	35 413	
2a. Nombre d'hommes engagés dans l'agriculture qui ont accès aux services financiers (NHAgSf)	30 000	26 400	22 044	26 232	
2b. Nombre de femmes engagées dans l'agriculture qui ont accès aux services financiers (NFAGSf)	10 500	9 240	7 015	9 181	

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD)
- Rapport de 2018 en cours de rédaction

PC 3.1i

Accès aux intrants et aux technologies agricoles

Cible :

Assurer l'utilisation minimale d'engrais pour le développement de l'agriculture africaine à un niveau de consommation d'au moins 50 kilogrammes par hectare de terres arables, de 2015 à 2025.

Indicateur :

Consommation d'engrais (kilogramme d'éléments nutritifs par hectare de terre arable) (Eg)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.1i}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Consommation totale d'engrais (N+P, N+P+K) en Kg, Ce					
1a. Consommation d'engrais azotés (N, code FAOSTAT 3102) en Kg, Ce1	21 450 000	26 500 000	32 027 160	37 795 000	35 750 000
1b. Consommation d'engrais phosphatés (P, code FAOSTAT 3103) en Kg, Ce2	10 120 000	14 460 000	9 020 520	15 205 000	14 700 000
1c. Consommation d'engrais potassiques (K, code FAOSTAT 3104) en Kg, Ce3	6 000 000	7 350 000	6 650 000	8 825 000	7 550 000
2. Terres arables et cultures permanentes en hectares, T	3 268 000	3 268 000	3 268 000	3 268 000	3 268 000
2a. Terres arables en hectares , T1	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
2b. Superficie des cultures permanentes en hectares, T2	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural ;
 - Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles/ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
- Ces quantités sont celles subventionnées par l'État du Sénégal et ne prennent pas en compte l'engrais achetés sur le marché par le producteur.

PC 3.1ii**Accès aux intrants et aux technologies agricoles****Cible :**

Augmenter la taille des superficies irriguées (selon sa valeur observée en l'an 2000), de 100 % d'ici à 2025.

Indicateur :

Taux de croissance de la taille des superficies irriguées (T:SI)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.1ii}**

Entrer le texte

Paramètre	2000	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Superficies irriguées en hectares (SI)	59013	55266	60231	67503	72059	74 955	161 629

Sources de vérification et commentaires spécifiques :

- Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles/ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

PC 3.1iii**Accès aux intrants et aux technologies agricoles****Cible :**

Doubler (100 % d'augmentation) les niveaux actuels d'intrants agricoles de qualité pour les cultures (semences), l'élevage (race) et la pêche (alevins) d'ici à 2025, à partir de 2015.

Indicateur :

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.1iii}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	Culture	2015	2016	2017	2018
1. Besoins nationaux totaux en intrants agricoles de qualité pour la culture sélectionnée (AgIRi)	Culture 1 : Arachide	56 767	60 612	62 702,4	56 716,5
	Culture 2 : Riz	23 730	28 350	30 593,4	31 521,7
1a. Superficie totale cultivée de la culture sélectionnée (<i>Sc₁</i>)	Culture 1 : Arachide	1 135 339	1 212 233	1 254 047,5	1 134 330
	Culture 2 : Riz	237 300	283 501	305 933,5858	315 217
1b. Débit de semence recommandé pour la culture sélectionnée (<i>Sr₁</i>)	Culture 1 : Arachide	50	50	50	50
	Culture 2 : Riz	100	100	100	100
	Culture 1 : Arachide	10 972	50 000,00	83 514,83	57 990,2

Le taux de croissance du rapport entre les intrants agricoles de qualité fournis (semences, races, alevins) et le total des besoins nationaux en intrants pour le produit (en %), est de : $(\frac{tIA_t}{tIA_t})$

2. Quantité totale de semences de qualité de variétés améliorées vendues pour la culture sélectionnée (<i>SAgQV_i</i>)	Culture 2 : Riz	21	5 702,77	1533	7 106,54
3. Rapport entre les intrants agricoles de qualité fournis et les besoins nationaux totaux en intrants pour la culture sélectionnée (Ri)	Culture 1 : Arachide	0,193	0,825	1,332	1,022
	Culture 2 : Riz	0,001	0,201	0,050	0,225

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Direction de l'Agriculture
- Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles

Paramètre	Bétail	2015	2016	2017	2018
1. Nombre total de femelles en âge de procréer (<i>NfAr₁</i>)	Vaches	2 096 053	2 121 205	2 148 781	2 176 715
	Moutons				
	Chèvres				
	Porcs				
	Chameaux				
	Autre				
2. Nombre total d'animaux femelles en âge de procréer qui sont inséminées artificiellement (<i>(NfAr₁)</i>)	Vaches	8869	3898	9698	5087
	Mouton				
	Chèvres				
	Porcs				
	Chameau				
	Autre				
3. Mesure dans laquelle les races améliorées sont utilisées au niveau national par les agriculteurs (<i>Ri</i>)	Vaches	0.004	0.002	0.005	0.002
	Mouton				
	Chèvres				

Porcs				
Chameau				
Autre				

Paramètre	2015	2016	2017	2018
Bétail (volaille)				
1. Nombre total de poulets, (<i>Np</i>)	61 122 727	62 280 342	71 542 910	75 575 229
2. Nombre total de poussins d'un jour fournis, (<i>Npuj</i>)	36 268 048	36 924 131	45 299 232	48 491 754
3. Mesure dans laquelle les poussins d'un jour sont utilisés au niveau national par les agriculteurs (<i>Ri</i>)	0.59	0.59	0.63	0.64
Poisson				
1. Capacité totale (en nombre de poissons) des étangs à poissons, (<i>Cep</i>)	4 284 000	4797512	4024918,5	3252325
2. Nombre total d'alevins de qualité fournis, (<i>NAlq</i>)	4 550 836	5 050 018	4236759	3423500
3. Mesure dans laquelle les alevins importés sont utilisés au niveau national par les agriculteurs (<i>Ri</i>)	1.06	1.05	1.05	1.05

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles/ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
- Direction de l'Agriculture/Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
- Cellule d'Étude et de la Planification/ Ministère de la pêche et l'économie maritime
- Cellule d'Étude et de la Planification/ Ministère élevage et des productions animales

PC 3.1iv

Accès aux intrants et aux technologies agricoles

Cible :

Tous les agriculteurs ont accès à des services de conseil agricole de qualité qui fournissent des connaissances, des informations et d'autres services localement pertinents d'ici à 2018.

Indicateur :

Proportion d'agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole (AASCAg)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.1iv}**

Entrer le texte

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Nombre d'agriculteurs ayant accès aux services de conseil agricole, NAASCAg	535 432	335 391	294 468	730 046	493 891
2. Nombre total d'agriculteurs, NA	1 287 837	1 319 017	1 358 802	1 399 365	1 441 139

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles/ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
- Cellule d'Étude et de la Planification/ Ministère de la pêche et l'économie maritime
- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie
- Pour le « Nombre d'agriculteurs ayant accès aux services de conseil agricole », seules les données concernant les aquaculteurs et les producteurs ont pu être collectées

PC 3.1v**Accès aux intrants et aux technologies agricoles****Cible :**

Augmenter le niveau des investissements dans la recherche et le développement agricoles à au moins 1% du PIB agricole, de 2015 à 2025.

Indicateur :

Dépenses totales consacrées à la recherche agricole en pourcentage du PIBAg (TDRA)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.1v}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Total des dépenses de recherche agricole en unités monétaires locales (Uml6), TDRA	999 017 691	2 591 393 407	3 849 779 683	4 979 507 905	1 537 079 861
1a. Salaires (pour les scientifiques titulaires d'un doctorat, d'une maîtrise et d'une licence), W		4 501 299 188	4 845 852 621	5 002 225 000	4 720 565 119
1b. Coûts du programme et des opérations, PDC	999 017 691	2 591 393 407	3 849 779 683	4 979 507 905	1 537 079 861
1c. Dépenses en immobilisations, IC	836 862 543	1 708 772 722	842 523 276	2 166 643 921	65 330 976
2. Valeur ajoutée agricole en unités monétaires locales en (uml)(VAAg)	1 306 802 000 000	1 500 906 000 000	1 626 391 000 000	1 832 801 000 000	1 983 383 262 707

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Institut Sénégalais de Recherche Agricoles
- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie

PC 3.1vi**Accès aux intrants et aux technologies agricoles****Cible :**

Veiller à ce que 100 % des agriculteurs et des agro-entreprises intéressés par l'agriculture aient le droit d'accéder

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.1vi}**

Entrer le texte

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Population agricole adulte totale du pays, NTAHhh	1 287 837	1 319 017	1 358 802	1 399 365	1 441 139

aux terres requises d'ici à 2018.

Indicateur :

Proportion de la population agricole adulte ayant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis sur les terres agricoles (†HhSL)

1a. Nombre d'hommes, NTFHh _M					
1b. Nombre de femmes, NTFHh _F					
2. Nombre de la population agricole ayant des droits fonciers sécurisés, NFFhTS			83638	111935	53341
2a. Nombre d'hommes, NFFhTS _M					
2b. Nombre de femmes, NFFhTS _F					

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie
- Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles/ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

PC 3.2i

Productivité agricole

Cible :

Doubler (100% d'augmentation) les niveaux actuels de productivité du travail agricole d'ici à 2025 à partir de 2015.

Indicateur :

Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole (†TA_g)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{3.2i}	Entrer le texte
---	-----------------

Paramètre	Base de référence (2011-2015)							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Valeur ajoutée agricole en unités monétaires locales constantes (VA _{Ag})	1 145 704 436 293	1 262 162 651 790	1 285 991 976 343	1 306 802 000 000	1 445 863 000 000	1 524 037 999 933	1 701 415 561 549	1 835 428 571 909
1a. Valeur ajoutée agricole en unités monétaires locales actuelles (VA _{Ag_{um}})	1 086 900 164 005	1 271 170 470 585	1 282 442 219 121	1 306 802 000 000	1 500 906 000 000	1 626 391 000 000	1 832 801 000 000	1 983 383 262 707
1b. Déflateur AgGDP (VA _{Ag_{def}})	95	101	100	100	104	107	108	108
2. Nombre total de travailleurs agricoles (culture, élevage, pêche, pisciculture) (Tr)	1 218 033	1 240 896	1 264 325	1 287 837	1 319 017	1 358 802	1 399 365	1 441 139

- Sources de vérification et commentaires spécifiques:
- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014 -2017)
 - Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (2018)

PC 3.2ii
Productivité agricole

Cible :

Doubler (augmenter de 100 %) les niveaux actuels de productivité des terres agricoles d'ici à 2025 par rapport à 2015.

Indicateur :

Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole par hectare de terres agricoles ($\dot{T}eAg$)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.2ii}**

Entrer le texte

Paramètre	Base de référence (2011-2015)							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Valeur ajoutée agricole cultures et élevages en unités monétaires locales constantes ($VAAg$)	984,0	1099,0	1122,2	1 143,4	1 277,8	1 344,5	1 512,0	1 640,2
1a. Valeur ajoutée agricole cultures et élevages en unités monétaires locales constantes ($VAAg_{um}$)	922,0	1098,5	1106,5	1 143,4	1 324,5	1 414,2	1 588,0	1 712,9
1b. Déflateur AgGDP ($VAAg_{def}$)	0,94	1,00	0,99	1,00	1,04	1,05	1,05	1,04
2. Terres agricoles en hectares (Te)	2 144 539	2 179 450	2 282 236	2 273 434	2 993 735	3 208 0 02	3 313 9 17	3 310 465

- Sources de vérification et commentaires spécifiques:
- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014 -2017),
 - Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (2018) ;
 - Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles

PC 3.2iii**Productivité agricole****Cible :**

Doubler (100% d'augmentation) les rendements agricoles actuels d'ici à 2025 à partir de 2015.

Indicateur :

Taux de croissance du rendement des matières premières i ($\uparrow RE_i$)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ?

MESURE_{3.2iii}

Entrer le texte

Produit de base	Paramètre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 : Arachide	1.1. Production totale en tonne (Pd ₁)	527 528	692 572	677 456	669 329	1 050 042	991 427	1 405 223	1 500 588
	1.2. Taille totale de l'unité de production in ha (L ₁)	865 770	708 956	916 750	1 212 233	1 135 339	1 212 233	1 254 048	1 134 330
2 : Riz	2.1. Production totale en tonne (Pd ₂)	405 824	469 649	436 153	559 021	906 348	945 617	1 011 269	1 156 307
	2.2. Taille totale de l'unité de production in ha (L ₂)	109 177	117 729	108 547	134 973	241 681	283 894	305 934	315 217
3 : Coton	3.1. Production totale en tonne (Pd ₃)	25 367	32250	32983	26 565	20 295	15 160	20 000	15 121
	3.2. Taille totale de l'unité de production in ha (L ₃)	26 643	33694	32230	25 057	29 691	20 572	20 931	21 736
4 : Viande bovine	4.1. Production totale en tonne (Pd ₄)	64 604 573	61 541 208	63 626 486	59 612 892	58 621 552	68 485 426	60 498 540	59 677 406
	4.2. Taille totale de l'unité de production in ha (L ₄)	430 697	434 920	439 269	411 562	415 677	472 313	441 918	465 569
5 : Viande de volaille (poulet)	5.1. Production totale en tonne (Pd ₅)	55778, 053	56683, 521	65010, 732	73882, 113	81940, 876	86233, 338	99900, 33	102903 ,312
	5.2. Taille totale de l'unité de production in ha (L ₅)	41 700 450	42 370 226	48 054 554	54 085 583	59 598 186	62 630 083	71 848 955	74 018 903

6. Viande ovine	6.1. Production totale en tonne (Pd5)	23166,043	23199,62	24101,846	25659,52	24914,169	30794,404	34056,337	31953,463
	6.2. Taille totale de l'unité de production in ha (L5)	1 838 541	1 886 148	1 883 862	1 885 216	1 879 134	2 262 478	2 197 183	2 342 996
7. lait de vache	7.1. Production totale en litre (Pd5)	184 495 131	202 003 651	217 537 277	217 820 745	226 713 351	231 470 336	243 481 479	249 436 069
	7.2. Taille totale de l'unité de production en nombre (L5)	720 990	727 623	749 789	772 239	688 436	682 261	655 186	647 766
8. Tilapia	8.1. Production totale en tonne (Pd5)	193,3	176,1	495	761	793,24	872,4	466	279
	8.2. Taille totale de l'unité de production en nombre (L5)	4,2	8,4	10	6	3	15	11,4	8,25
9. Tomate industrielle	9.1. Production totale en tonne (Pd5)	110 000	80 000	50 000	97 513	57 700	32 000	70 000	77 000
	9.2. Taille totale de l'unité de production en nombre (L5)		2 273	4 432	2 308	1 280	2 800	2 852	2 273

Les 11 produits agricoles stratégiques de l'UA sont : riz, maïs, légumineuses, coton, palmier à huile, bœuf, produits laitiers, volaille et pêche, manioc, sorgho et mil.

Insérer d'autres produits si nécessaire ou ne figurant pas dans la liste des 11 produits agricoles stratégiques de l'UA.

Sources de vérification et commentaires spécifiques :

- Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles,
- Cellule d'Etude et de Planification/ Ministère de la pêche et de l'économie maritime
- Cellule d'Etude et de Planification/ Ministère de l'élevage et des productions animales

PC 3.3**Perte après récolte****Cible :**

Réduire de moitié (diminution de 50 %) les niveaux actuels de pertes après récolte (PAR) d'ici à 2025, à partir de 2015.

Indicateur :

Taux de réduction des pertes après récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux, et éventuellement pour les 11 produits prioritaires agricoles de l'UA (**PAR**)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.3}**

Entrer le texte

Produit de base	Paramètre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 : Riz	1.1. Production (millions de tonnes) du produit 1, Pd₁	0,4058 24	0,4696 49	0,4361 53	0,5590 21	0,9063 48	0,9456 17	1,0112 69	1,1563 07
	1.2a. Perte à la récolte ; Prc	4,4	6,8	4,4	4,4	4,4	9,9		
	1.2b. Perte à l'entreposage ; Pep	0	0	0	0	0	0		
	1.2c. Perte au transport ; Ptr	1,2	1,5	1,3	1,3	1,3	1,4		
	1.2d. Perte à l'usinage ; Pus								
	1.2e. Perte à l'emballage ; Pemb								
	1.2f. Perte à la vente ; Pvt	0,1	0,4	0,1	0,2	0,3	0,4		
2 : Maïs	2.1. Production (millions de tonnes) du produit 1, Pd₁	0,1240 92	0,2284 23	0,2259 02	0,1787 32	0,3042 96	0,3460 3	0,4103 64	0,4856 73
	2.2a. Perte à la récolte ; Prc	6,4	9,7	6,4	6,4	6,4	12,5		
	2.2b. Perte à l'entreposage ; Pep	4	4	4	4	4	4		
	2.2c. Perte au transport ; Ptr	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6		
	2.2d. Perte à l'usinage ; Pus								
	2.2e. Perte à l'emballage ; Pemb								
	2.2f. Perte à la vente ; Pvt	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3		
3 : Sorgho	3.1. Production (millions de tonnes) du produit 1, Pd₁	0,0868 65	0,1375 74	0,0920 29	0,1023 23	0,1885	0,1780 28	0,2154 91	0,2954 63
	3.2a. Perte à la récolte ; Prc	4,5	6,2	4,5	4,5	4,5	11,9		
	3.2b. Perte à l'entreposage ; Pep	0	0	0	0	0	0		

	3.2c. Perte au transport ; Ptr	2,2	2,3	2,2	2,6	2,6	2,6		
	3.2d. Perte à l'usage ; Pus								
	3.2e. Perte à l'emballage ; Pemb								
	3.2f. Perte à la vente ; Pvt	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2		
	4.2a. Perte à la récolte ; Prc								
	4.2b. Perte à l'entreposage ; Pep								
	4.2c. Perte au transport ; Ptr								
	4.2d. Perte à l'usage ; Pus								
	4.2e. Perte à l'emballage ; Pemb								
	4.2f. Perte à la vente ; Pvt								
4: Mil	5.1. Production (millions de tonnes) du produit 1, Pd₁	0,4807 59	0,6626 14	0,5153 65	0,4089 93	0,7498 74	0,6512 36	0,8754 84	0,8975 74
	5.2a. Perte à la récolte ; Prc	3,5	7,5	3,5	3,5	5,9	9,2		
	5.2b. Perte à l'entreposage ; Pep	0	0	0	0	0	0		
	5.2c. Perte au transport ; Ptr	2,5	2,6	2,5	2,6	2,6	2,6		
	5.2d. Perte à l'usage ; Pus								
	5.2e. Perte à l'emballage ; Pemb								
	5.2f. Perte à la vente ; Pvt	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3		

Les 11 produits agricoles stratégiques de l'UA sont : Riz, maïs, légumineuses, coton, palmier à huile, bœuf, produits laitiers, volaille et pêche, manioc, sorgho et mil.

Insérer d'autres produits si nécessaire ou ne figurant pas dans la liste des 11 produits agricoles stratégiques de l'UA.

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Système d'information africain sur les pertes post récoltes (APHLIS)

PC 3.4 Protection Sociale

Cible :

Engager, dans le cadre des budgets nationaux, des lignes budgétaires représentant 100 % du total des ressources nécessaires pour la couverture des groupes sociaux vulnérables, de 2015 à 2025, afin de soutenir les initiatives de protection sociale et de faire face à d'éventuelles catastrophes et situations d'urgence ayant des incidences sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Indicateur :

Lignes budgétaires sur la protection sociale en pourcentage du total des ressources nécessaires pour couvrir les groupes sociaux vulnérables (tPS)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.4}**

Entrer texte

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Allocation budgétaire à la protection sociale Transferts en espèces pour l'alimentation et les réserves de liquidités en unités monétaires locales, AB_{TE}	14 002 550 000	13 873 175 000	26 911 055 000	27 948 325 000	30 154 855 000
2. Allocation budgétaire à la protection sociale Approvisionnements alimentaires d'urgence en unités monétaires locales, AB_{AAU}	5 900 000 000	11 677 000 000	0	3 150 700 000	3 150 700 000
3. Allocation budgétaire à la protection sociale Cantines scolaire en unités monétaires locales, AB_{AS}	7 007 221 446	4 176 983 360	2 401 274 530	2 896 556 520	3 422 696 086
4. Allocation budgétaire à la protection sociale Autres services de protection en unités monétaires locales, AB_{Autre}	81 199 426 013	83 642 410 338	97 211 347 702	103 233 043 127	110 554 245 944
5. Allocation budgétaire totale allouée à la protection sociale en unités monétaires locales, (AB_{Tps} = AB_{TE} + AB_{AAU} + AB_{AS} + AB_{Autre})	108 109 197 459	113 369 568 698	126 523 677 232	137 228 624 647	147 282 497 030
6. Total des besoins budgétaires pour la protection sociale en unités monétaires locales, TBB_{SP}	391 001 560 000	415 896 800 000	442 331 485 797	473 886 650 706	505 401 219 708
Donnees	2014	2015	2016	2017	2018
1a. Nombre total de bénéficiaires de transferts monétaires pour les réserves de nourriture et de réserves liquidites, nBA_{CT}	469 966	990 520	298 381	1 911 156	2 652 293
2a. Nombre total de bénéficiaires de l'alimentation d'urgence, nBA_{EFS}	618 395	762 664	0	39 427	140 192

3a. Nombre total de bénéficiaires de Cantines scolaires, <i>nBA_{SF}</i>	666 991	897 992	238 751	422 225	587 540
4a. Nombre total de bénéficiaires aux Autres services de protection, <i>nBA_{Other}</i>	906 332	1 142 052	2 431 603	3 893 548	2 078 355

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité Nationale ;
- Secretariat Executif du Conseil National Sécurité Alimentaire
- Pour « Total des besoins budgétaires pour la protection sociale en unités monétaires locales, TBBSP », on a utilisé la méthodologie proposée par la CEDEAO consistant à appliquer 4% du Produit Interieur Brut national
- En 2016, il n'y a pas eu de plan de riposte. Par conséquent il n'y a pas eu de bénéficiaires
- « Allocation budgétaire à la protection sociale Autres services de protection en unités monétaires locales » : couverture de la maladie universelle(CMU) ; Carte d'Egalité de Chance ; Projet de réadaptation à base communautaire handicapé ; programme d'appui aux filets sociaux ; pensions

PC 3.5i

Sécurité alimentaire et nutrition

Cible :

Ramener le taux de retard de croissance des enfants à 10 % d'ici à 2025.

Indicateur :

Prévalence du retard de croissance (Rc)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{3.5i}	Entrer le texte				
Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois présentant un retard de croissance (Rc)	18,7%	20,5%	17,0%	16,5%	19,0%
1a. Nombre total d'enfants de 0 à 59 mois (T)	2701606	2784810	2871177	2960362	3050694
2. Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois qui souffrent d'un retard de croissance (Hm)	20,3%	22,5%	19,3%	18,0%	20,9%
2a. Nombre total d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois (Tm)	1347243	1388956	1431927	1476159	1494840
3. Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois qui souffrent d'un retard de croissance (Hf)	17,0%	18,5%	14,5%	15,0%	17,0%
3a. Nombre total d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois (Tf)	1354363	1395854	1438588	1482571	1555854

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Enquêtes démographiques et de santé (EDS, Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014, 2017)),
- Cellule de Lutte contre la Malnutrition (2018)),
- Projections démographiques (Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie)

PC 3.5ii
Sécurité alimentaire et nutrition

Cible :

Réduire l'insuffisance pondérale à 5 % ou moins d'ici à 2025.

Indicateur :

Prévalence de l'insuffisance pondérale (Ip)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.5ii}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois présentant une insuffisance pondérale (Ip)	12,6%	15,5%	13,5%	14,3%	13,5%
1a. Nombre total d'enfants de 0 à 59 mois (T)	2701606	2784810	2871177	2960362	3050694
2. Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois qui présentent une insuffisance pondérale (Him)	13,5%	16,8%	15,1%	14,8%	14,2%
2a. Nombre total d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois (Tm)	1347243	1388956	1431927	1476159	1494840
3. Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois qui présentent une insuffisance pondérale (Hif)	11,6%	14,2%	11,8%	13,8%	12,7%
3a. Nombre total d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois (Tf)	1354363	1395854	1438588	1482571	1555854

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
Prévalence de l'insuffisance pondérale (% d'enfants de moins de 5 ans), Ip	12,6%	15,5%	12,5%	14,3%	13,5

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Enquêtes démographiques et de santé (EDS, Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014, 2017)),
- Cellule de Lutte contre la Malnutrition (2018),
- Projections démographiques (Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie)

PC 3.5iii
Sécurité
alimentaire et
nutrition

Cible :

Réduire le gaspillage à 5 % ou moins d'ici à 2025.

Indicateur :

Prévalence de la cachexie (C)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.5iii}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois qui sont émaciés (C)	5,9%	7,8%	7,2%	8,9%	8,2%
1a. Nombre total d'enfants de 0 à 59 mois (T)	2 701 606	2 784 810	2 871 177	2 960 362	3 050 694
2. Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois qui sont émaciés (Hcm)	6,2%	8,3%	7,9%	9,7%	8,8%
2a. Nombre total d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois (Tm)	1347243	1388956	1431927	1476159	1494840
3. Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois qui sont émaciés (Hcf)	5,5%	7,4%	6,4%	8,1%	7,6%
3a. Nombre total d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois (Tf)	1354363	1395854	1438588	1482571	1555854

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
Prévalence de la cachexie (% d'enfants de moins de 5 ans), C	5,9%	7,8%	7,2%	8,9%	8,2

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Enquêtes démographiques et de santé (EDS) Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014, 2017)),
- Cellule de Lutte contre la Malnutrition (2018)),
- Projections démographiques (Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie)

PC 3.5iv
Sécurité
alimentaire et
nutrition

Cible :

Réduire la sous-alimentation à 5 % ou moins d'ici à 2025.

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.5iv}**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
--------------------------	------	------	------	------	------

<p>Indicateur : Proportion de la population sous-alimentée (SA)</p>	<p>1. Proportion de la population sous-alimentée (% de la population du pays), SA</p>					
	1a. Population totale (T)	13 926 253	14 356 575	14 799 859	15 256 346	15 726 037
	1b. Nombre de personnes sous-alimentées (Sa)	1 699 003	1 679 719	1 672 384		
<p>Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie, projection démographique ▪ WDI (World Development Indicators) 						
<p>PC 3.5v Sécurité alimentaire et nutrition</p> <p>Cible : Accroître de 50 %, d'ici à 2025, la proportion de femmes en âge de procréer qui atteignent la diversité alimentaire minimale.</p> <p>Indicateur : Taux d'augmentation de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale (DAMF)</p>	<p>Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE3.5v</p>		<p>Entrer le texte</p>			
	<p>Paramètre/Sous-paramètre</p>					
	<p>1. Proportion de la diversité alimentaire minimale - Femmes, DAMF</p>					
	1a. Nombre total de femmes en âge de procréer (15-49 ans), FT	3 288 080	3 404 820	3 513 147	3 624 725	3 739 565
<p>Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projections démographiques (Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie) 						

PC 3.5vi
Sécurité
alimentaire et
nutrition

Cible :

Atteindre au moins 50 % des enfants de 6 à 23 mois qui ont le régime alimentaire minimum acceptable d'ici à 2025.

Indicateur :

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui atteignent le régime alimentaire minimum acceptable (RAM)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE**_{3.5vi}

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable (RAM)	8,0%	10,2%	7,6%	8,0%	
1a. Nombre total d'enfants de 0 à 23 mois (T ₁)	937600	1004527	1031065	1057908	
2. Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 23 mois qui souffrent d'un retard de croissance (HmM)	7,2%	9,6%	5,9%	8,2%	
2a. Nombre total d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 23 mois (T _{m1})	479096	507298	520576	534020	
3. Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable (HfM).	8,8%	10,8%	7,4%	7,8%	
3a. Nombre total d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 23 mois (T _{f1})	458505	497229	510489	523888	
Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable, RAM	8,0%	10,2%	7,6%	8,0%	

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :
 Enquêtes démographiques et de santé (EDS) ; Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie),
 Projections démographiques (Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie)

PC 3.5viii
Sécurité alimentaire et nutrition

Cible :

Réduire le niveau d'insécurité alimentaire des individus de 50 % d'ici à 2025.

Indicateur :

Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle **EIAV** (Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ?

MESURE_{3.5vii}

Entrer le texte

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
Proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave	29%	28%	23%	25%	23%

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2017, enquête L2S avec la méthode FIES), Secretariat Executif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (2018, enquête ENSANR avec la méthode FIES)

PC 3.6i

Salubrité des aliments

Cible :

Systèmes opérationnels et fonctionnels de salubrité des aliments qui respectent les pratiques exemplaires internationales établies (atteindre)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{3.6i}**

Une politique qualité a été élaborée et adoptée.

Il faut souligner que depuis la tenue du Conseil interministériel en 2013 une dynamique d'ensemble pour une meilleure prise en charge de la sécurité sanitaire des aliments initiée ces dernières années par le Comité National du Codex Alimentarius, qui est devenu un cadre de concertation sur diverses questions liées à la Sécurité Sanitaire des Aliments.

Eu égard à son caractère multisectoriel il est le point d'ancrage d'initiatives pour le renforcement de notre système de Sécurité Sanitaire des Aliments avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Parmi celles-ci nous pouvons citer;

- La formation des parties prenantes sur l'analyse des risques
- La mise en place d'un comité d'experts scientifiques pour la production d'avis sur les risques liés aux aliments

100 % pour l'Indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSA) d'ici à 2025.

Indicateur :

Indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSA)

- Elaboration et validation du Plan National de Réponse aux Urgences de Sécurité Sanitaire des Aliments (PNRUSSA)
 - le renforcement des capacités des parties prenantes dans le domaine de la surveillance intégrée et d'alerte
 - la structuration du Réseau INFOSAN Sénégal pour un meilleur partage des informations relatives aux contaminations des produits alimentaires en vue d'une gestion adaptée des urgences et des maladies d'origine alimentaire.
- Le dispositif mis en place a permis une bonne gestion de l'alerte relative à l'apparition de cas d'infection à Salmonella Agona chez les enfants à la suite de la consommation de produits laitiers avec le retrait rapide des produits suspects sur le marché

L'élaboration d'une Stratégie nationale de sécurité sanitaire des aliments. Il y a surtout la création par note circulaire du 16 juin 2016 du premier ministre, des Brigades Mixtes d'intervention et de veille sanitaire qui regroupent l'ensemble des corps de contrôle dont notamment la Police, la Gendarmerie nationale, le Service National d'Hygiène, les Services Vétérinaires nationaux, la Direction Générale des Douanes et la Direction du Commerce Intérieur qui en assure la coordination et le fonctionnement. De même aux stades import-export, il y a un travail avec la douane qui a mis en place une plateforme électronique de dédouanement des produits en général (hydrocarbures, médicaments, etc) et ceux alimentaires en particulier. C'est le ministère du commerce à travers la Direction du Commerce Intérieur (DCI) et l'Agence Sénégalaises pour la Promotion des Exportations qui assure la coordination technique en relation avec les ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Régulièrement, des réunions du Comité de matérialisation des procédures douaniers se tiennent avec tous les acteurs de la Sécurité Sanitaire des Aliments. au niveau administratif, toutes les procédures documentaires de mise à la consommation sont coordonnées par la direction du commerce intérieur et l'asepex (production, importation et exportation). A cet effet, il existe un mécanisme de coordination bien défini. En outre, la Commission Nationale de Contrôle des Produits Alimentaires (CCPA) en léthargie depuis 2008, a été réactivée courant mars 2019 avec l'appui des partenaires internationaux dont notamment l'USAID et l'ANSI (Organisme américain de normalisation).

Paramètre/Sous-paramètre

2018

Si non, commentaires

	Oui ou Non	
1. Existence de cadres juridiques ou politiques et institutionnels en matière de sécurité sanitaire des aliments, <i>ISSA1 = moyenne (Lw_(i))</i>		
1a. Existence d'une loi, politique ou d'une législation nationale sur la sécurité alimentaire mise à jour au moins au cours des dix dernières années et couvrant l'ensemble de la chaîne alimentaire, <i>LW₁</i>	OUI	
1b. Existence de normes de salubrité alimentaire fondées sur les risques pour au moins 5 produits prioritaires, <i>LW₂</i>	OUI	
1c. Existence d'institutions de régulation compétentes avec des mandats clairs et un mécanisme de coordination, <i>LW₃</i>	OUI	
2. Qualité des programmes de contrôle et de surveillance, <i>ISSA 2 = moyenne (CS_(i))</i>		
2a. Existence d'un plan de contrôle/surveillance de la sécurité alimentaire coordonné et fondé sur les risques, <i>CS₁</i>	NON	Il existe surtout des plans sectoriels de surveillance de dangers dans certains aliments Des formations sont en train d'être dispensées sous l'égide du CNCA pour la programmation de contrôles basés sur les risques
2b. Existence d'une base de données épidémiologiques nationale sur les maladies d'origine alimentaire, <i>CS₂</i>	NON	La déclaration des maladies d'origine alimentaire n'est pas obligatoire .en outre il n'existe pas de système de notification de ces maladies.
2c. Existence d'un système d'intervention en matière de sécurité sanitaire des aliments avec procédures opératoires normalisées, systèmes de traçabilité et de rappel, <i>CS₃</i>	OUI	
2d. Participation à des systèmes fiables de notification d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments, <i>CS₄</i>	OUI	
3. Infrastructure de laboratoire, capacité d'analyse et de rendement du laboratoire, <i>ISSA₃ = moyenne (Lab_(i))</i>		

3a. Existence d'une évaluation nationale de la capacité des laboratoires dans le pays, Lab₁	OUI	
3b. Existence de programmes gouvernementaux démontrables pour construire, équiper (y compris les ressources humaines) et maintenir des laboratoires compétents, Lab₂ = moyenne (Elt_(i))		
Elt 1 : - Existence d'un programme national de formation pour la qualification d'analystes de laboratoire	OUI	
Elt 2 : - Existence d'un programme national de qualification/accréditation des normes nationales pour les laboratoires	NON	
Elt 3 : - Existence d'un budget national pour soutenir l'entretien des infrastructures et des instruments de laboratoire ainsi que les besoins opérationnels et les dépenses d'investissement.	OUI	
3c. Existence de laboratoires compétents (gouvernementaux, officiels ou privés) et de leur aptitude à l'emploi démontrable; Lab₃ = moyenne (Elt_(i))		
Elt 1 : - Existence de laboratoire(s) d'analyse des aliments	OUI	
Elt 2 : - Existence d'une capacité de laboratoire (infrastructure et instrumentation)	OUI	
Elt 3 : - Existence de personnes convenablement formées (Capacité) par rapport à la réglementation sur la sécurité alimentaire, (par exemple au mieux le laboratoire DOIT être capable de mesurer l'analyte dans la matrice spécifique comme stipulé par la législation alimentaire.	OUI	
Elt 4 : - Existence de laboratoires accrédités en analyse alimentaire	OUI	
Elt 5 : - Participation à un système accrédité d'essais d'aptitude et à des programmes de comparaisons interlaboratoires	OUI	

4. Existence de programmes visant à faciliter/encourager le respect des normes de sécurité alimentaire, ISSA ₄ = moyenne (Prog _(i))		
4a. Existence de programmes nationaux de renforcement des capacités sur les BPA et les BPF, Prog ₁ = moyenne (Elt _(i))		
Elt 1 : Existence d'un renforcement des capacités sur les BPA	OUI	
Elt 2 : Existence d'un renforcement des capacités sur les BPF	OUI	
Elt 3 : Existence d'une capacité de renforcement des capacités sur les BPH	OUI	
4b. Existence de programmes nationaux de renforcement des capacités en HACCP (Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise), ISO ; Prog ₂	OUI	
4c. Existence de programmes/activités nationaux de sensibilisation à la sécurité sanitaire des aliments ; Prog ₃ = Moyenne (Elt _(i))		
Elt 1 : Ateliers	OUI	
Elt 2 : Programmes de télévision/radio	NON	
Elt 3 : Campagnes nationales	OUI	
Elt 4 : Panneaux d'affichage	NON	
4d. Existence d'un soutien/incitatif national pour l'industrie et les producteurs (y compris le secteur privé/PME), Prog ₄	OUI	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources de vérification et autres commentaires spécifiques : 		

PC 3.6ii

Salubrité des aliments

Cible :

Atteindre au moins 50 % de l'indice de salubrité des aliments (ISAA) d'ici à 2025.

Indicateur :

Indice de salubrité des aliments (Isa)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE**_{3.6ii}

Une stratégie nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments qui vise à renforcer le Système de Sécurité Sanitaire des Aliments pour prévenir et réduire l'ampleur des maladies d'origine alimentaire au Sénégal, à l'horizon 2035 a été élaborée et validée. Elle vise l'amélioration de la qualité de 12 filières et le renforcement de la gouvernance. La création d'une autorité de Sécurité Sanitaire des Aliments, l'évaluation des risques, la mise à niveau de la réglementation figurent aussi en bonne place dans le document.

Il existe le programme PACA qui est actuellement déroulé sous l'égide de la Direction de la Protection des Végétaux et en étroite collaboration avec les autres parties prenantes pour lutter contre l'aflatoxine. Un plan national de lutte contre les aflatoxines a été aussi élaboré et approuvé. Des programmes de surveillance pour connaître les niveaux de contamination des dangers au niveau des produits de grande consommation sont en train d'être mis en œuvre par les structures compétentes.

Par ailleurs, des programmes axés sur la Résistance Anti Microbienne (RAM) sont en train d'être déroulés avec les structures compétentes en la matière.

Des actions de renforcements de capacités des acteurs étatiques sont régulièrement mises en œuvre avec l'appui de partenaires techniques tels que la FAO, l'Organisation Mondiale de la Santé, etc. sur divers domaines notamment la gestion des urgences, la surveillance intégrée,

Ces programmes visent principalement à réduire les impacts négatifs liés à la consommation d'aliments.

Il est prévu aussi avec la mise en œuvre d'un système de notification des maladies d'origine alimentaire et le renforcement de notre cadre juridique avec une meilleure intégration des normes Codex dans notre réglementation.

Une campagne de sensibilisation des populations va aussi être lancée prochainement. La journée internationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments vient d'être célébrée pour une meilleure conscientisation sur les questions de Sécurité Sanitaire des Aliments. Un programme de génération de données sur les aflatoxines est aussi en cours en vue de mieux connaître l'exposition alimentaire des populations.

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Taux (%) de réduction des maladies diarrhéiques d'origine alimentaire, $FSHI_1 = (1 - (FBDD_t / FBDD_{2015})) * 100$					

1.a Population totale pour une année donnée, <i>TPi</i>	13903204	14356575	14799859	15256346	15726037
1.b Nombre de cas de maladies diarrhéiques par an, <i>NCDDi</i>	343112	528171	536732	635928	551021
<p>Nombre de diarrhées d'origine alimentaire par 100 000 personnes par an (<i>FBDD_t</i>)</p> <p>$FBDD_t = (NCDDi \times Mai \times Mui) * 100,000/TPi$</p> <p>(Multiplicateur pour corriger l'attribution aux causes d'origine alimentaire, <i>Mai</i> = 0,4 (le facteur de correction est fourni sur la base des estimations actuelles). (Multiplicateur pour corriger la sous-déclaration, <i>Mui</i> = à fournir)</p>					
<p>2. Taux (%) de réduction des décès d'enfants de moins de cinq ans dus à des maladies diarrhéiques d'origine alimentaire, $FSHI_2 = (1 - (FBDM_t / FBDM_{2015})) * 100$</p>					
2.a Population totale d'enfants au cours d'une année donnée <i>TPCi</i>	2 263 442	2 337 250	2 409 417	2 483 736	2 560 199
2.b Nombre de cas de mortalité diarrhéique par an chez les enfants de moins de 5 ans, <i>NCDMi</i>	79	90	148	325	140
<p>Nombre de mortalité diarrhéique d'origine alimentaire pour 100 000 enfants de moins de 5 ans par an (<i>FBDM_t</i>)</p> <p>$FBDM_t = (NCDMi \times Mai \times Mui) * 100,000/TPCi$</p> <p>(Multiplicateur pour corriger l'attribution aux causes d'origine alimentaire, <i>Mai</i>=0,4 (le facteur de correction est fourni sur la base des estimations actuelles) (Multiplicateur pour corriger la sous-déclaration, <i>Mui</i> = à fournir)</p>					
<p>3. Taux (%) de réduction des cas de cancer du foie causés par l'exposition alimentaire aux aflatoxines, $FSHI_3 = (1 - (FBHCC_t / FBHCC_{2015})) * 100$</p>					
3.a Nombre de cas de cancer du foie par année <i>OCNCi</i>				33	16

	<p>Nombre de cas de CHC d'origine alimentaire par an pour 100 000 personnes (FBHCct)</p> $FBHCC_i = (NHCC_i \times Mai \times Mui) * 100,000 / TPI$ <p>(Multiplicateur pour corriger l'attribution des cas de cancer du foie dus à l'exposition à l'aflatoxine, $Mai = 0,33$ (le facteur de correction est fourni en fonction des estimations actuelles)) (Multiplicateur pour corriger la sous-déclaration), $Mui = à$ <i>fournir</i></p>					
<p>PC 3.6iii</p> <p>Salubrité des aliments</p> <p><u>Cible :</u></p> <p>Atteindre au moins 50 % pour l'indice de sécurité alimentaire du commerce (ISAC), d'ici à 2025</p> <p><u>Indicateur :</u></p> <p>Indice de salubrité des aliments du commerce (ISAC)</p>	<p>Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{3.6iii}</p>	<p>Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{3.6iii}</p> <p>La première mesure a été de renforcer la fortification des huiles végétales raffinées en vitamine A, de la farine de blé tendre type 55 en fer et en acide folique et du sel en iode. Par ailleurs, des manuels de procédures ont été vulgarisés aux corps de contrôle et des prélèvements et échantillonnages sont promus chaque mois au niveau des huileries et des minoteries ainsi que dans les sites de productions artisanales de sel iodé. En relation avec la Cellule de Lutte contre la Malnutrition, le Comité Sénégalais de Fortification des Aliments en Micronutriments, et des Organismes privés internationaux ; des évaluations sont effectuées périodiquement (chaque 3 ans) pour vérifier l'impact de ses mesures sanitaires dans l'alimentation des personnes vulnérables en général (femmes, personnes âgées) et surtout les enfants en particulier afin de réduire les Troubles dus à la carence en Iode comme le goître, le crétinisme (TDCI), l'anémie et le défaut de croissance entre autres. A cet effet, les huiles végétales raffinées, la farine et le sel qui sont des produits de grande consommation ont été pris comme véhicules alimentaires. Et des résultats probants ont été notés lors des évaluations : 95% de fortification pour la farine (une quasi universalité) – 85% pour les huiles et à peine 58% pour le sel iodé alimentaire. A noter que ces fortifications sont d'application obligatoire sur l'ensemble du territoire national ainsi que sur les importations et exportations. En outre, avec le PAM ; des tests sont effectués en relation avec tous les acteurs (producteurs, riziers, industriels et importateurs) pour enrichir le riz en zinc en perspective. En outre, cela nous a permis de réguler l'économie de façon industrielle notamment pour la farine avec des ouvertures d'usines mais</p>				

surtout de privilégier l'utilisation des produits locaux dans la consommation de masses : farine de blé, riz, huiles, sucre, aviculture, en relation avec les principaux ministères concernés : l'agriculture et l'élevage.

Paramètre/Sous-paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Nombre d'expéditions de denrées alimentaires exportées par an TNS_t	99 515	107 016	107 827	123 801	139 296
2. Taux de rejets par unité qui correspond au nombre de rejets par un million de dollar d'export $URR=(TR_t/TVS_t)*USD 1,000,000$	11%	11.75%	10.5%	11.90%	12.5%
2.a Valeur totale des expéditions de denrées alimentaires exportées par an TVS_t	233 890 000 000	254 612 000 000	261 810 000 000	279 560 000 000	361 021 000 000
3. Nombre d'infractions commerciales liées à la sécurité sanitaire des aliments liées à des rejets de produits alimentaires exportés par an $TR_t = \sum(TRV_{(i)})$	3	11	13	15	31
3.a Violation de type 1 et nombre de rejets TRV_1	3	11	13	15	31
3.b Type d'infraction 2 et nombre de rejets TRV_2	0	0	0	0	0
3.c Violation de type 3 et nombre de rejets TRV_3	0	0	0	0	0
3.d Autres violations et nombre de rejets TRV_4	0	0	0	0	0
4. Taux total de rejet par an, $TRR_t = \sum(RRV_{(i)})$	0,003	0,010	0,012	0,012	0,022
4.a Taux de rejet pour les infractions de type 1 $RRV_1=TRV_1*100/TNS$	0,003	0,010	0,012	0,012	0,022
4.b Taux de rejet pour les infractions de type 2 $RRV_2=TRV_2*100/TNS$	0	0	0	0	0
4.c Taux de rejet pour les infractions de type 3 $RRV_3=TRV_3*100/TNS$	0	0	0	0	0

4.d Taux de rejet pour les infractions de type 4 <i>RRv4=TRV4*100/TNS</i>	0	0	0	0	0
5. Taux de réduction des rejets par unité de produits alimentaires dus à des violations de la sécurité sanitaire des aliments (non-conformité) sur la base de données ventilées par type de violation, <i>FST=(1-(URR_t/URR₂₀₁₅))*100</i>	74.2%	72.5%	68%	72.2%	70%

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- les données sont de la Direction du Commerce Interieur à travers la Division de la Consommation et de la Sécurité des Consommateurs. Cela concerne essentiellement les importations de produits alimentaires d'origines végétales, animales et halieutiques de consommation humaine ou animale. An niveau des Pays En Développement (PED) en général ; le dispositif de contrôle et de surveillance est plus accentué sur les produits alimentaires importés qu'exportés. Le Sénégal en particulier, dispose d'un très large déficit commercial (plus des deux tiers).
- [Exception est faite sur les Produits halieutiques et dérivés où le Sénégal a un excédent commercial].
- NB : le Sénégal a un excédent commercial affirmé avec le Reste du Monde sur les poissons et dérivés (farine de poissons, sardines, etc), l'arachide, les bouillons, le sel alimentaire iodé. Il y a un dispositif de contrôle et de suivi de ses produits par la production de bulletins de vérification et de conditionnement pour l'arachide, de certificats de qualité pour le sel et d'autorisations FRA pour les bouillons et produits agroindustriels par la Direction du Commerce Intérieur (DCSC).

PC 4.1i
PIB agricole et réduction de la pauvreté

Cible :
Soutenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6 %, de 2015 à 2025.

Indicateur :
Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, en unités

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE _{4.1i}	Entrer le texte
--	-----------------

Paramètre	Valeurs de référence					2016	2017	2018
	2011	2012	2013	2014	2015			
1. Valeur ajoutée agricole, en unités monétaires locales constantes (<i>AgVA</i>)	1 145 704 436 293	1 262 162 651 790	1 285 991 976 343	1 306 802 000 000	1 445 863 000 000	1 524 037 999 933	1 701 415 561 549	1 835 428 571 909

monétaires locales constantes (aAgGDP)	1a. Valeur ajoutée agricole, en unités monétaires locales actuelles (AgVAcu)	1 086 900 164 005	1 271 170 470 585	1 282 442 219 121	1 306 802 000 000	1 500 906 000 000	1 626 391 000 000	1 832 801 000 000	1 983 383 262 707
	1b. Déflateur AgGDP (AgVAdef)	94,9	100,7	99,7	100,0	103,8	106,7	107,7	108,1
	3. Taux de croissance annuel de la valeur ajoutée agricole, en % (tAgVA)						5,4 %	11,6 %	7,9%
	1c. Année de base du déflateur du PIBAg (année du AgVA)								
Sources de vérification et commentaires spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (2014, 2017) ; ▪ Direction Prévision et des Etudes Economiques (2018) 									
PC 4.1ii PIB agricole et réduction de la pauvreté Cible : Veiller à ce que la croissance de l'agriculture contribue à hauteur d'au moins 50 % à l'objectif global de réduction de la pauvreté, de l'année 2015 à l'année 2025.	Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE _{4.1ii}	Entrer le texte							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources de vérification et autres commentaires spécifiques : 									

En attente d'autres recherches

PC 4.1iii

PIB agricole et réduction de la pauvreté

Cible :

Réduire le niveau de pauvreté d'au moins 50 %, au seuil de pauvreté national, entre 2015 et 2025.

Indicateur :

Taux de réduction du taux de pauvreté, au seuil de pauvreté national, (**dpovN**)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ?

MESURE4.1iii

Entrer le texte

Paramètre	Valeur de référence					2016	2017	2018
	2011	2012	2013	2014	2015			
1. Taille de la population (Pops)	12 724 797	13 109 963	13 508 715	13 926 253	14 356 575	14 799 859	15 256 346	15 726 037
2. Seuil national de pauvreté (NPL)	295 231,8							
3. Taux de pauvreté aux seuils de pauvreté nationaux (% de la population), (phrN)	46,7							

Sources de vérification et commentaires spécifiques :

- dernière Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II 2011)

PC 4.1iv**PIB agricole et réduction de la pauvreté****Cible :**

Réduire le niveau de pauvreté d'au moins 50 %, au seuil international de pauvreté, entre 2015 et 2025.

Indicateur :

Taux de réduction du taux de pauvreté, au seuil de pauvreté international, (dpauvl)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE4.1iv**

Entrer le texte

Paramètre	Valeur de référence					2016	2017	2018
	2011	2012	2013	2014	2015			
1. Taille de la population (Pops)	12 724 797	13 109 963	13 508 715	13 926 253	14 356 575	14 799 859	15 256 346	15 726 037
2. Seuil international de pauvreté (INPL) en dollars US courant	456,25	456,25	456,25	456,25	456,25	693,5	693,5	693,5
3. Taux de pauvreté aux seuils de pauvreté internationaux (% de la population), phrl	39,6							

Sources de vérification et commentaires spécifiques :

- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie

PC 4.1v**PIB agricole et réduction de la pauvreté****Cible :**

Contribuer à la réduction de la pauvreté en réduisant l'écart entre le prix de

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE4.1v**

Entrer le texte

Paramètre	2015	2016	2017	2018
-----------	------	------	------	------

gros et le prix à la production de 50% d'ici à 2025, à partir de 2015.

Indicateur :

Taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production (tfgws)

1. Prix Bord champs, FgPi (i=1,2,3,4,5)				
1a. Produit de base 1 : Riz paddy fcfa/kg	125	125	125	125
1b. Produit de base 2 : arachide fcfa/kg	200	210	210	210
1c. Produit de base 3 : tomate industrielle fcfa/kg	52	52	52	52
1.d Produit de base 4 : Tilapia fcfa/kg	1500	1500	1500	1500
1.e Produit de base 5 : Coton fcfa/Kg	243	255	300	300
1.f Produit de base 6:Lait de vache /fcfa/litre	375	370	370	370
2. Valeurs des Ventes Bord champs, FgSi (i=1,2,3,4,5) en F CFA				
2a. Produit de base 1 :Riz paddy	38 354 500	38 851 875	39 891 125	40 479 375
2b. Produit de base 2 : Arachide	93 101 434	97 197 641,1	125 640 064	141 285 297
2c. Produit de base 3 : Tomate industrielle	1 457 196	1 486 316	2 735 252	2 750 540
2d. Produit de base 4 : Tilapia	238 500	217 500	612 000	942 000
2.e Produit de base 5 : Coton	4 929 255	3 865 800	4 914 000	4 536 300
2e. Produit de base 5 : Lait de vache				
3. Prix moyen pondéré Bord champs, PPA				
4. Prix de gros / Prix du marché, WsPi				
4a. Produit de base 1 : riz blanc fcfa/kg	252	251	270	277
4b. Produit de base 2 : arachide fcfa/kg	238	251	215	203
4c. Produit de base 3 : Tomate industrielle fcfa/kg	90	100	110	130
4d. Produit de base 4 : tilapia fcfa/kg	1800	1800	1800	1800
4e. Produit de base 5 : Lait de vache fcfa/litre	461	468	484	488
5. Valeur du marche de gros moyen pondéré/prix du marché, WsVi				
5a. Produit de base 1 : nom				
5b. Produit de base 2 : nom				
5c. Produit de base 3 : nom				
5d. Produit de base 4 : nom				
5e. Produit de base 5 : nom				

6. Prix de gros moyen pondéré/prix du marché, wWSP

- Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

PC 4.2

PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base

Cible :

Établir et/ou renforcer des partenariats public-privé (PPP) inclusifs pour au moins cinq (5) chaînes de valeur prioritaires de produits agricoles de base ayant des liens étroits avec les petits exploitants agricoles, d'ici à 2025.

Indicateur :

Nombre de filières de produits de base agricoles prioritaires pour lesquelles un PPP est établi avec des liens étroits avec

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{4.2}**

Entrer le texte

Produits de base	1	2	3	4	5	6
1. Chaînes de valeur prioritaires pour les produits de base, liste {PCi} .	Arachide	Riz	Coton	Tomate industrielle	Tilapia	Lait de vache

Produit de base	Paramètre	2015	2016	2017	2018
Arachide	2a. Volume total des échanges pour le produit prioritaire i, VTi (tonne)	543 097	635 615	721 462	761 475
	2b. Volume des échanges entre les petits exploitants et les acheteurs cibles du produit de base prioritaire i, Vsmhi	465507	462846	598286	672787
	3a. Nombre de petits exploitants intégrés dans la chaîne de valeur du produit de base prioritaire i, Nsmhi			459381	464222
	3b. Total des fournisseurs qui approvisionnent le marché de la chaîne de valeur du produit prioritaire i, NTi			459381	464222
	2a. Volume total des échanges pour le produit prioritaire i, VTi	306836	310815	319129	323835

l'agriculture paysanne (Nc)	Riz	2b. Volume des échanges entre les petits exploitants et les acheteurs cibles du produit de base prioritaire i, <i>Vsmhi</i>	306836	310815	319129	323835
		3a. Nombre de petits exploitants intégrés dans la chaîne de valeur du produit de base prioritaire i, <i>Nsmhi</i>			112604	83832
		3b. Total des fournisseurs qui approvisionnent le marché de la chaîne de valeur du produit prioritaire i, <i>NTi</i>			112604	83832
	Coton	2a. Volume total des échanges pour le produit prioritaire i, <i>VTi</i>	20 285	15 160	16 380	15 121
		2b. Volume des échanges entre les petits exploitants et les acheteurs cibles du produit de base prioritaire i, <i>Vsmhi</i>	20 285	15 160	16 380	15 121
		3a. Nombre de petits exploitants intégrés dans la chaîne de valeur du produit de base prioritaire i, <i>Nsmhi</i>	35 466	27 422	22 138	35 466
		3b. Total des fournisseurs qui approvisionnent le marché de la chaîne de valeur du produit prioritaire i, <i>NTi</i>	35 466	27 422	22 138	35 466
	Tomate industrielle	2a. Volume total des échanges pour le produit prioritaire i, <i>VTi</i>	38 441	39 618	60 907	64 799
		2b. Volume des échanges entre les petits exploitants et les acheteurs cibles du produit de base prioritaire i, <i>Vsmhi</i>	28 023	28 583	52 601	53 000
		3a. Nombre de petits exploitants intégrés dans la chaîne de valeur du produit de base prioritaire i, <i>Nsmhi</i>	15 000	15 000	15 000	15 000
		3b. Total des fournisseurs qui approvisionnent le marché de la chaîne de valeur du produit prioritaire i, <i>NTi</i>	15 000	15 000	15 000	15 000
	<i>Tilapia</i>	2a. Volume total des échanges pour le produit prioritaire i, <i>VTi</i>	793	672	466	279
		2b. Volume des échanges entre les petits exploitants et les acheteurs cibles du produit de base prioritaire i, <i>Vsmhi</i> (en tonne)	159	145	408	628

3a. Nombre de petits exploitants intégrés dans la chaîne de valeur du produit de base prioritaire i, Nsmhi	122	196	216	243
3b. Total des fournisseurs qui approvisionnent le marché de la chaîne de valeur du produit prioritaire i, NTi	122	196	216	243

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Direction de l'Analyse Prévision et des Statistiques Agricoles,
 - Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal,
 - Direction de l'Horticulture, Direction de la Protection des Végétaux ;
 - Cellule d'Etude et de Planification/ Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, Direction de l'Agriculture
- L'information sur le nombre d'exploitants et de fournisseurs n'est disponible qu'à partir de 2017

PC 4.3

Emploi des jeunes dans l'agriculture

Cible :

Créer des possibilités d'emploi pour au moins 30 % des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles, d'ici à 2025.

Indicateur :

Pourcentage de jeunes qui occupent de nouveaux emplois dans les chaînes de valeur agricoles (**tYth**)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{4.3}	Entrer le texte			
Paramètre/Sous-paramètre	2015	2016	2017	2018
1. Nombre total de jeunes en âge de travailler dans le pays, TNYthi	6 503 396	6 708 454	6 919 756	7 137 313
2. Nombre de jeunes qui occupent de nouveaux emplois dans les chaînes de valeur agricoles (cumul à partir de l'année 2015), AgNYth	184	1 746	2 307	198
2a. Nombre de jeunes qui occupent un emploi relié à l'agriculture à titre d'employés rémunérés pour une entreprise agricole ou une PME (AgNythE)	6	313	582	105
2b. Nombre de jeunes qui travaillent comme travailleurs autonomes dans leur propre entreprise ou profession ou sur leur propre ferme (AgNythSE)	178	1433	1725	93

2c. Nombre de jeunes qui travaillent 15 heures ou plus par semaine comme travailleurs non rémunérés dans une entreprise familiale (AgNythFE)

- Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :
- Agence Nationale des statistiques et de la Démographique
 - Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes

PC 4.4
Participation des femmes dans l'agriculture

Cible :

Veiller à ce que 20 % des femmes rurales aient accès à des biens productifs, notamment la terre, le crédit, les intrants, les services financiers et l'information (autonomisation) d'ici à 2023.

Indicateur :

Proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture, (tWE)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{4.4}**

Entrer le texte

Paramètre	2015	2016	2017	2018
1. Nombre total de femmes engagées dans l'agriculture, Ntw	672 699	692 989	713 676	734 981
2. Nombre de femmes ayant : a) une contribution aux décisions productives et b) une autonomie dans la production, (NDE1)				
3. Nombre de femmes ayant : a) la propriété des actifs, b) l'achat, la vente ou le transfert d'actifs, c) l'accès au crédit et les décisions relatives au crédit (NDE2)				
4. Nombre de femmes ayant le contrôle sur l'utilisation du revenu (NDE3)				
5. Nombre de femmes qui ont : a) Membre du groupe et b) Parler en public (NDE4)				
6. Nombre de femmes ayant : a) Charge de travail et b) Loisirs (NDE5)				
7. Nombre de femmes autonomisées dans l'agriculture, NwE = f (NDE1, NDE2, NDE3, NDE4, NDE5)				

- Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

PC 5.1**Commerce intra-africain des produits et services agricoles****Cible :**

Tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'ici à 2025, à partir de 2015.

Indicateur :

Taux de croissance de la valeur du commerce des produits agricoles et des services en Afrique, en dollars des États-Unis constants (tIAT)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{5.1}**

Entrer le texte

Paramètre	Monnaie
1. Sélectionnez la devise de déclaration de la valeur de la transaction	FCFA

Paramètre		2014	2015	2016	2017	2018
1.1a. Valeur des importations intra-africaines de produits agricoles, en valeur courante [MONNAIE]. (vMg)	32 221 832 483	35 014 532 293	49 150 768 628	70 551 586 199	71 252 465 888	59 013 898 989
1.1b. Valeur des importations intra-africaines de services agricoles, en valeur actuelle [DEVISE]. (vMs)						
1.2a. Valeur des exportations intra-africaines de produits agricoles, en dollars courants [MONNAIE]. (vXg)	32 833 051 396	149 430 827	149 979 760	156 400 885	162 209 138	184 108 439
1.2b. Valeur des exportations intra-africaines de services agricoles, en valeur actuelle [DEVISE]. (vXs)						

	2010
2. Valeur unitaire des biens et services agricoles	

	2010	2014	2015	2016	2017	2018
2.1 Valeur unitaire des biens et services agricoles importés en [MONNAIE] actuelle par tonne métrique (pM)						

2.2 Valeur unitaire des biens et services agricoles exportés en [MONNAIE] actuelle par tonne métrique (pX)						
2.1a. Valeur unitaire de biens agricoles importés en [MONNAIE] par tonne métrique (pMg)	127,4	131,4	152,1	133,1	142,6	152,6*
2.1b. Valeur unitaire de services agricoles importés en [MONNAIE] par tonne métrique (pMs)						
2.2a. Valeur unitaire de biens agricoles exportés en [MONNAIE] par tonne métrique (pXg)	131,1	146,8	185,0	177,8	175,7	166,9*
2.2b. Valeur unitaire des services agricoles exportés en [MONNAIE] par tonne métrique (pXs)						

Sources de vérification et commentaires spécifiques :

- ANSD, valeur totale des exportations et importations
- * provisoire

PC 5.2i

Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles.

Cible :

Mettre pleinement en place des mesures de facilitation du commerce en atteignant 100 % de l'indice de facilitation du

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{5.2i}**

Entrer le texte

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Infrastructure physique (IP)					
1a. Qualité des routes				51.8	
1b. Qualité des aéroports				51.8	
1c. Qualité des ports maritimes				51.8	
1d. Qualité des chemins de fer				51.8	
2. Technologies de l'information et de la communication (TIC)					

commerce d'ici à 2025.

Indicateur :

Indice de facilitation des échanges (IFE)

2a. Absorption de la technologie au niveau de l'entreprise				28.0	
2b. IED et transfert de technologie				28.0	
2c. Disponibilité des dernières technologies				28.0	
2d. Les marchés publics de technologie avancée				28.0	
2e. Particuliers utilisant Internet				28.0	
2f. Lignes téléphoniques fixes				28.0	
2g. abonnement Internet				28.0	
3. Administration des frontières (BA)					
3a. Nombre de documents à exporter	60,85	60,85	60,85	60,85	60,85
3b. Nombre de jours pour exporter	60,85	60,85	60,85	60,85	60,85
3c. Coûts d'exportation	60,85	60,85	60,85	60,85	60,85
3d. Nombre de documents à importer	60,85	60,85	60,85	60,85	60,85
3e. Nombre de jours pour importer	60,85	60,85	60,85	60,85	60,85
3f. Coûts d'importation	60,85	60,85	60,85	60,85	60,85
4. Accords bilatéraux liés au commerce agricole (ATA)					
4. Nombre de pays ayant des relations/accords bilatéraux liés au commerce agricole (NTA)	24	24	24	24	24
5. Immigration (IM)					
5a. Nombre de pays sans visa d'entrée (NVF)			21	22	23
5b. Nombre de pays avec visa à l'arrivée (VA).				30	30

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur

PC 5.2ii
Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles

Cible :

Réduire l'indice de volatilité des prix alimentaires intérieurs à moins de 7,5 % d'ici à 2025.

Indicateur :

Indice de volatilité des prix alimentaires intérieurs (IVPAI)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE**_{5.2ii}

Entrer le texte

Paramètre	2014	2015	2016	2017	2018
1. Indices des prix des denrées alimentaires (IP)					
1a. janvier	100	99,5	101,9	107,3	107,6
1b. février	100	98,4	101,5	103,4	108,2
1c. mars	100	97,2	101,1	103,5	105,8
1d. avril	100	98,4	101,5	102,9	106,5
1e. mai	100	98,6	101,1	105,7	104,6
1f. juin	100	98,8	101,3	106,8	103,8
1g. juillet	100	102,0	103,4	109,4	106,4
1h. août	100	102,7	106,8	111,3	110,2
1i. septembre	100	106,3	108,7	111,1	112,0
1j. octobre	100	109,2	110,6	111,3	112,0
1k. novembre	100	107,7	109,2	109,5	110,5
1l. décembre	100	101,9	109,8	108,8	110,6
1.1. Indices mensuels des prix à la consommation					
1.1a. janvier	100	99,7	100,8	101,5	103,2
1.1b. février	100	99,3	100,4	101,3	103,3
1.1c. mars	100	98,7	100,2	101,6	102,4
1.1d. avril	100	99,3	100,3	100,9	102,5
1.1e. mai	100	99,4	100,2	101,6	101,9
1.1f. juin	100	99,4	100,3	103,1	101,7
1.1g. juillet	100	100,7	101,5	104,6	103,0
1.1h. août	100	101,2	102,7	105,2	104,7
1.1i. septembre	100	102,9	103,9	105,2	105,8
1.1j. octobre	100	104,4	105,2	105,4	105,5
1.1k. novembre	100	103,7	104,3	104,4	105,2
1.1l. décembre	100	101,9	104,8	104,0	105,1
Indice de volatilité des prix alimentaires intérieurs (IVPAI)					

Sources de vérification et commentaires spécifiques :

- Sources de vérification et commentaires spécifiques : ANSD, avec 2014 comme année de base

PC 6.1i

Résistance aux risques liés au climat

Cible :

Veiller à ce qu'au moins 30 % des ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs soient résistants aux risques climatiques et météorologiques d'ici à 2025.

Indicateur :

Pourcentage des ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs qui ont amélioré leur capacité de résilience aux chocs climatiques et météorologiques, (**†RAgHhi**)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{6.1i}**

Entrer le texte

Paramètre	2015	2016	2017	2018
1. Nombre total de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs, NagHHH	802 671	827 259	852 537	878 501
2. Nombre de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs qui résistent à la variabilité climatique et aux risques connexes, NRagHHH				

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie

PC 6.1ii**Résistance aux risques liés au climat****Cible :**

Veiller à ce qu'au moins 30 % des terres agricoles fassent l'objet d'une gestion durable des terres.

Indicateur :

Part des terres agricoles dans les pratiques de GDT (SSLM)

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{6.1ii}**

Entrer le texte

Point de l'ordre du jour**2015****2016****2017****2018**1. Superficie agricole sous la SLWM, **ASLWM**

364228

382439

373306,6801

384038,4365

2. Total des terres agricoles, L1

2 993 735

3 208 002

3 313 917

3 310 465

- Sources de vérification et autres commentaires spécifiques : DAPSA

PC 6.2**Investir dans le renforcement de la résilience****Cible :**

Créer des lignes budgétaires d'investissement permanentes pour répondre aux besoins de dépenses en matière de renforcement de la résilience, en particulier pour les plans de préparation aux catastrophes, les systèmes opérationnels d'alerte précoce et de réaction, les

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{6.2}**

Entrer le texte

Point de l'ordre du jour**2018****Si Non, commenter**1. Existence de lignes budgétaires gouvernementales sur la politique et la stratégie de préparation aux catastrophes, **EIRB1**

OUI

2. Existence de lignes budgétaires gouvernementales sur les systèmes d'alerte précoce et de réaction et les filets de sécurité sociale, **EIRB2**

OUI

3. Nombre (proportion) de ménages couverts par des régimes d'assurance et/ou de protection sociale indiciels, **EIRB3**

3a. Nombre de ménages couverts par des régimes d'assurance ou de protection sociale basés sur un indice météorologique, z,

115 204

filets de sécurité sociale et l'assurance indexée en fonction des conditions météorologiques, entre 2015 et 2025.

Indicateur :

Existence de lignes budgétaires gouvernementales pour répondre aux besoins de dépenses dans les initiatives de renforcement de la résilience (EIRB)

3b. Nombre total de ménages vulnérables et de ménages à risque, Z

409 200

- Sources de vérification et autres commentaires spécifiques : CNAAS

PC 7.1

Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes

Cible :

Atteindre au moins 63 pour l'indice de capacité de production et d'utilisation des données et informations statistiques agricoles (ASCI), d'ici à 2025.

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE_{7.1}**

Entrer le texte

Point de l'ordre du jour	2014	2015	2016	2017	2018
Indice de capacité des statistiques agricoles, ASCI	55%	61,8%			

Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

- Banque Africaine de Développement ; rapport 2017 « Progress on the Capacity of African Countries to Produce Timely, Reliable, and Sustainable Agricultural Statistics

Indicateur :

Indice de capacité de production et d'utilisation des données et informations statistiques agricoles (ASCI)

PC 7.2**Examen par les pairs et responsabilité mutuelle****Cible :**

Favoriser l'alignement, l'harmonisation et la coordination des efforts multisectoriels et des plates-formes multi-institutionnelles pour l'examen par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle (atteindre 100 % pour l'existence de mécanismes institutionnalisés inclusifs et de plates-formes de responsabilité mutuelle et d'examen par les

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? **MESURE7.2**

Entrer le texte

Paramètre/Sous-paramètre		Au 31 décembre 2018 Oui ou Non	
1. Respect des principes de responsabilité mutuelle (%), $AMAP = (MAPS/6) \times 100$	i. Vision, objectifs et stratégies communs	OUI	
	ii. les indicateurs de performance convenus	OUI	
	iii. analyse fondée sur des données probantes	OUI	
	1a. Nombre de principes de responsabilité mutuelle respectés par le pays, MAPS	iv. inclure les principales parties prenantes	OUI
		v. dialogue transparent	OUI
		vi. engagement à mettre en œuvre la recommandation	OUI
2. Existence d'un mécanisme et d'une plate-forme de responsabilité mutuelle : EMAP	1. Comité directeur de l'examen/JSR	OUI	
	2. Secrétariat de l'examen/JSR	OUI	
	3. Mandat de l'examen/JSR	OUI	
	4. Ressources financières et humaines	OUI	
	2a. Nombre de meilleures pratiques satisfaites par le pays, BPS	5. Large groupe de parties prenantes pertinentes pour l'examen ou la JSR	OUI
		6. Évaluation des processus existants de dialogue et d'examen des politiques agricoles ; qualité des données et capacités d'analyse	OUI

pairs, ICE) d'ici à 2018.

Indicateur :

Existence de mécanismes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs (ICE)

	7. Revue commandée/études pertinentes de la JSR	NON
	8. Équipe d'examen/Évaluation de la JSR	OUI
	9. Examen / Rapport de la JSR	OUI
	10. Réunion d'examen et de validation de la JSR	OUI
	11. Plan d'action	OUI
	12. Expériences à partager avec d'autres pays	OUI
3. Couverture du rapport d'examen agricole : CARR	i. Résultats de développement	OUI
	ii. Rendement du secteur agricole	OUI
	iii. Engagements financiers et non financiers, y compris des ANE	OUI
	iv. examen des politiques et des institutions	OUI
	v. évaluation des liens	NON
	vi. Examiner les recommandations	OUI
3a. Nombre de domaines clés couverts par le rapport d'examen du pays, NKAA		

▪ Sources de vérification et autres commentaires spécifiques : Comité technique PNIASAN

PC 7.3

Processus d'examen biennal de l'agriculture

Cible :

Mener un processus biennal d'examen de l'agriculture qui comprend le suivi, le contrôle et la communication des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, en présentant

Quelles mesures importantes ont été prises au cours des deux dernières années (ou depuis le dernier rapport du RB) pour aider à atteindre cet objectif ? MESURE_{7.3}	Entrer le texte	
Paramètre	2018 Progrès Oui ou Non	
1. Projet 1 pays Rapport biennal, RB1		
1.1. Le rapport a-t-il été validé ? (Oui ou Non)	Oui ou Non	
1.2. Si oui, quels groupes d'intervenants ont participé à la validation (Oui ou Non)	i. Gouvernement	OUI
	ii. OSC	OUI
	iii. Secteur privé	NON
	iv. Agriculteurs	OUI

régulièrement le rapport biennal du pays à l'Assemblée de l'UA.

Indicateur :

Présentation du rapport biennal du pays, (RB)

v. Organisations paysannes	OUI
vi. Partenaires de développement/bailleurs de fonds	OUI

Ceci est généré par le système e-RB

Paramètre	2018 Progrès
2. Qualité de l'ébauche 1 du Rapport biennal, RB2	Généré par e-RB
2a. Nombre de paramètres signalés par le pays) par rapport à N	Généré par e-RB
2b. Nombre total de paramètres pris en compte dans le modèle de présentation des rapports par pays), RB2	Généré par e-RB

A compléter par le CER

Paramètre	2018 Progrès
3. Projet 2 Rapport biennal par pays, RB3	Généré par e-RB
3a. Le pays a-t-il participé ou a-t-il répondu aux questions des CER lors de la validation des CER ?	Oui ou Non ou NA

À être complété par l'ASC/NPCCA

Paramètre	2018 Progrès
4. Soumission du rapport biennal par le pays à la CUA/NPCA par l'intermédiaire des CER, RB4	
4.1 La CUA a-t-elle envoyé des commentaires sur le rapport au CÉR ? (Oui ou Non ou NA)	Oui ou Non ou NA
4.2.1. Si oui, le CER a-t-il répondu de façon satisfaisante ? (Oui ou Non)	Oui ou Non
4.2.2. Dans la négative, expliquez pourquoi	texte

▪ Sources de vérification et autres commentaires spécifiques :

Observations sur l'évaluation et autres observations générales

-
-
-
-